



## DÉCLARATION DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE PROPRE AU YUKON VENTILATION DES VENTES – DIESEL ET PRODUITS CONNEXES (YTD-6)

Période prenant fin le : AAAA-MM-JJ

Note : Il est obligatoire de remplir le présent formulaire YTD-6 pour la déclaration au Yukon.

Nom du percepteur											Numéro d'entreprise fédéral				
Ventilation des ventes			Diesel				Combustible de chauffage	Carburéacteur	Kérosène		Combustible de soute	Carburant pour locomotives	Autre combustible imposable	Autre combustible non imposable	Total
			Clair	Coloré	Marine	Biodiesel			Clair	Coloré					
A. Consommation personnelle															
B. Ventes par le vendeur	Lieu	Numéro de permis													
C. Ventes à des vendeurs	Lieu	Numéro de permis													
<b>Total des ventes du vendeur</b>															
<b>La somme des ventes (A+B+C) devrait être pareille à la ligne 12 du formulaire FTD-TAX.</b>															